



## Faux positif au salivaire, que faire ?

-----  
Par Lixhr

Bonjour, j'ai été contrôlé positif à la cocaïne ce week-end, alors que je n'en ai jamais consommé...

Les gendarmes me font alors un prélèvement salivaire, en refusant de me faire un prélèvement sanguin (j'ai le souvenir d'avoir signé un papier pour le prélèvement salivaire, mais je ne me souviens pas de la mention me faisant refuser mon droit au dépistage sanguin.

Avec le peu de confiance que je leur accorde, j'ai alors fait un dépistage sanguin et urinaire au laboratoire de ma ville, environ 24h après leur prélèvement.

Ces dépistages faits dans un labo privé valent-ils aux yeux de la loi? Le résultat est évidemment négatif.

Est-il envisageable aux yeux de la loi que leur salivaire soit positif, du à une transmission non pas à une consommation? Car si j'en ai dans la salive et non dans les urines et le sang, ça serait quelqu'un qui aurait bu dans ma bouteille et transmis dans la salive?

-----  
Par Zénas Nomikos

Bonjour,

en regardant les internationaux de Roland Garros j'ai appris qu'un joueur avait été positif à une drogue à cause qu'il avait embrassé une femme, qui elle, est consommatrice de drogue. Je sais plus si c'est cocaïne ou autre mais apparemment certaines drogues laissent des traces très facilement alors qu'on est même pas consommateur de drogue.

Par contre, je vous conseille de faire confiance aux FDO parce que ce sont des humains qui peuvent vous comprendre. Ils sont comme les juges, ils instruisent à charge mais aussi à décharge.